

Département de mathématiques et de statistique
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

PLAN DE COURS
ACT 2243 – Investissements
Hiver 2018

Professeure : Claudia Gagné, M.Sc., FSA, FICA, CFA

Bureau : 4190, pavillon André-Aisenstadt

Téléphone : 514-343-6240

Courriel : gagne@dms.umontreal.ca

Auxiliaire d'enseignement : Léa-Marie Normandin, lea-marie.normandin@umontreal.ca

Horaire :

Cours : mercredi 8h30 – 11h30, pavillon Jean-Brillant B-3250

Travaux pratiques : mardi 11h30 – 13h30, pavillon Jean-Brillant B-3245

Heures de disponibilité du professeur: lundi 14h30-16h30

Heures de disponibilité de l'auxiliaire : ponctuellement aux moments importants de la session

Disponibilité par courriel : réponse dans les 2 jours ouvrables

Objectifs généraux:

- se familiariser avec les marchés financiers et les catégories d'actifs traditionnels transigés sur ces marchés (actions, obligations);
- se familiariser avec la construction de portefeuille ;
- contribuer à obtenir le VEE – Corporate Finance (note requise B-)

Objectifs spécifiques:

À la fin de ce cours, l'étudiant(e) devrait:

- être familier(ère) avec les principaux marchés financiers (marché monétaire, marché boursier, marché des obligations) ainsi que certains indices de marché;
- connaître les concepts de rendement, risque, tolérance au risque et le lien entre ces concepts;
- être capable de construire des portefeuilles optimaux et tracer une frontière efficace;
- être familier avec le concept d'équilibre des marchés et certains modèles (CAPM, APT);
- connaître et expliquer la théorie de l'efficacité des marchés;
- être capable d'évaluer la valeur d'une obligation;
- être familier(ère) avec le concept de structure à terme des taux d'intérêt
- connaître les concepts de durée et convexité et les calculer;
- être familier(ère) avec certaines applications de gestion de portefeuille (politique de placement, évaluation de la performance)

Évaluation :

Travail (travaux) d'équipe (2-3 personnes) : 15 % : dans la 2^e partie de la session (après l'examen intra)

Intra : 30 % : mardi 13 février 2018, 11h30 – 13h30, pavillon Jean-Brillant B-3245

Final : 55 % : mercredi 25 avril 2018, 8h30 – 11h30, pavillon Jean-Brillant B-3250

Les locaux des examens sont sujets à changement. L'étudiant est responsable de vérifier le numéro du local avant l'examen.

Référence obligatoire :

Bodie Z., Kane A., Marcus, A., (2011). *Investments* (8^e édition canadienne). McGraw-Hill Ryerson. ISBN 9780071338875

Matériel requis : Les calculatrices programmable et/ou à affichage graphique ne sont pas permises. La calculatrice Texas Instruments BAIIPlus est recommandée.

Contenu :

1. Marchés financiers, actifs traditionnels, indices (chapitre 1-2-3);
2. Rendement, risque, portefeuilles optimaux (chapters 4-6)
3. Modèles de marché en équilibre et efficience des marchés (chapters 7-9)
4. Obligations, structure à terme des taux d'intérêt, durée et convexité (chapters 12-14)
5. Évaluation de la performance d'un portefeuille (chapitre 21)
6. Politique de placement

Remarques :

- 1) La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **23 janvier 2018**.
- 2) La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **16 mars 2018**.
- 3) L'étudiant a l'obligation de motiver une absence prévisible à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent, et il appartient à l'autorité compétente de déterminer si le motif est acceptable. Vous devez justifier votre absence auprès de la TGDE (local 5186).
- 4) Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, voir http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf. Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.
- 5) **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles de la page : www.fas.umontreal.ca/plagiat/.